



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 31 octobre 2017
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

Préavis N° 12/2017

<p align="center">ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de soumettre à votre Autorité l'adoption du nouveau règlement sur la distribution de l'eau.

2. HISTORIQUE

Suite à la modification de la loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE – RSV 721.31) les communes ont été priées d'adapter leurs règlements communaux.

Le règlement actuel datant de 2004, la municipalité a décidé de revoir l'ensemble de ce document en se basant sur le règlement type.

3. NOUVEAU RÈGLEMENT

Vous trouverez, ci-joint, le projet de règlement accompagné de son annexe fixant les montants maximaux des taxes ainsi que le mode de calcul de celles-ci.

Les modifications apportées ont notamment pour but d'adapter ce texte aux droits supérieurs, à savoir cantonal et fédéral, notamment en raison de l'évolution de la terminologie.

4. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 02 décembre 2017

- Vu** le préavis N° 12/2017
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'adopter** le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 30 octobre 2017 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 02 décembre 2017.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

André Reichenbach Ronick Lenoir



The seal of the Municipality of Rougemont is circular, featuring a central coat of arms with a crown on top. The text 'MUNICIPALITE' is written along the top inner edge, and 'D ROUGEMONT' along the bottom inner edge. Two small stars are positioned on either side of the coat of arms.

Annexe ment.

Délégué municipal :

- M. Maurin Schwitzguebel